

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 17 NOVEMBRE 2016

DELIBERATION N°BC/2016.00459

**CREATION D'UN TOPOGUIDE DE RANDONNEE PEDESTRE - CONVENTION
ENTRE LA FEDERATION FRANÇAISE DE RANDONNEE PEDESTRE, LE
COMITE DEPARTEMENTAL DE RANDONNEE PEDESTRE DE LA LOIRE ET
SAINT-ETIENNE METROPOLE**

Le Bureau communautaire a été convoqué le 10 novembre 2016

Nombre de membres en exercice : 51
Nombre de présents : 45
Nombre de pouvoirs : 1
Nombre de voix : 46

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER,
M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON,
Mme Sylvie FAYOLLE, M. Christian FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT,
M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, M. Roland GOUJON,
M. Rémy GUYOT, M. Raymond JOASSARD, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK,
M. Bernard LAGET, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Yves MORAND,
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE,
M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT,
M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Claude SCHALK,
M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY,
M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs :

M. Gérard MANET donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD

Membres titulaires absents excusés :

M. Paul CELLE, M. Marc CHAVANNE, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT,
M. Yves LECOQC

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

REÇU EN PREFECTURE

Le 29 novembre 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20161017-D20160045910-DE

DATE D'AFFICHAGE :20161129

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 17 NOVEMBRE 2016

CREATION D'UN TOPOGUIDE DE RANDONNEE PEDESTRE - CONVENTION ENTRE LA FEDERATION FRANÇAISE DE RANDONNEE PEDESTRE, LE COMITE DEPARTEMENTAL DE RANDONNEE PEDESTRE DE LA LOIRE ET SAINT-ETIENNE METROPOLE

Dans le cadre de sa stratégie de développement touristique, Saint-Etienne Métropole souhaite favoriser les liens entre l'urbain et le rural. A ce titre, il est proposé la création d'un topoguide de randonnée pédestre à l'échelle du territoire de la Communauté Urbaine. Cet outil permettrait ainsi de valoriser l'ensemble de la destination et notamment l'offre en milieu rural et son patrimoine.

A noter que les retombées économiques indirectes liées à la pratique de la randonnée pédestre sont estimées à 40 € / jour / randonneur.

Ce travail est mené en concertation avec le Comité départemental de la randonnée pédestre qui anime la filière sur le département. Cette association assure également aux randonneurs une pratique sur des sentiers sécurisés et disposant d'un balisage adapté. La Fédération nationale quant à elle propose ses compétences et son réseau de diffusion dans le domaine des topoguides et représente un gage de qualité pour l'utilisateur final.

Afin de mettre en œuvre ce projet, il est nécessaire d'établir une convention entre les parties afin de définir les rôles et missions de chaque entité. Le topoguide de Saint-Etienne Métropole ferait parti de la collection « Promenades et Randonnées » :

- une trentaine de parcours valorisés ;
- 96 pages en couleur au format 13.5 x 21 cm, avec cartes IGN, photographies et illustrations ;
- Tirage prévu pour la première édition = 4 000 exemplaires :
 - 3 300 exemplaires pour la Fédération qui assure la diffusion sur son réseau national (dont 3 200 sont la propriété de Saint-Etienne Métropole et 100 la Fédération pour ses actions de promotion) ;
 - 200 exemplaires pour le Comité afin d'assurer la promotion de l'ouvrage ;
 - 500 exemplaires pour Saint-Etienne Métropole pour mise en vente en régie ou via les Offices de Tourisme.
- prix de vente public toutes taxes = 9,70 € (base 2016). Il suivra l'évolution des prix de la collection dans sa catégorie 2 étoiles.

Le cycle de réédition est estimé à 3 ans environ. La diffusion du topoguide est programmée pour le premier semestre 2018.

Le coût prévisionnel d'édition est de 35 796 € net. Cette somme comprend :

- direction éditoriale, gestion du projet et secrétariat d'édition ;
- maquette et mise en page ;
- réalisation de la cartographie IGN ;

- réalisation des plans d'itinéraires et des plans illustrés ;
- droits d'auteurs ;
- droits de reproduction ;
- coordination pour l'élaboration des descriptifs et le recueil du contenu éditorial ;
- impression ;
- livraison ;
- promotion et relations presse.

Cette somme sera versée à la Fédération comme suit :

- 30 % à la signature de la convention ;
- 40 % à la signature du bon à tirer ;
- le solde à la livraison du topoguide.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve la création d'un topoguide de randonnée pédestre,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention afférente,**
- **la dépense correspondante sera imputée au budget Tourisme, destination SCHEMATOUR des exercices 2016, 2017 et 2018.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU